

ENTREPRISE .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / Mail : .....

Site internet : .....



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE CET SUR AIR AMBIANT GAINÉ

## INFORMATIONS CHANTIER

Client ..... Réf. devis .....

Adresse .....

Date début travaux ..... Date fin travaux .....

## INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 ..... Intervenant 3 .....

Intervenant 2 ..... Intervenant 4 .....

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

## L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien :  
<https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



## A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

### ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

#### Légende

- ✓ Conforme
- ✗ Non conforme/ Non vérifiable
- ∅ Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

1. Le CET correctement dimensionné (couverture des besoins d'ECS sans sollicitation de l'appoint) ?  ✓  ✗  ∅
2. Dimensionnement des gaines conforme aux préconisations du fabricant (respect des longueurs et du nombre de coudes) ? **RGE**  ✓  ✗  ∅

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

### ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

3. Eloignement du CET des pièces sensibles (chambres, salon) pour minimiser le risque de gênes acoustiques ?  ✓  ✗  ∅
4. Implantation du CET optimisée par rapport au réseau existant (la contenance du réseau entre la sortie de l'appareil et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieure à 3 litres) ?  ✓  ✗  ∅

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

### ETAPE 3 TRAVAUX

5. Prise et rejet d'air situées dans un local non chauffé hors gel ?  ✓  ✗  ∅
6. Respect du volume minimal du local où sont puisées les calories (20 m<sup>3</sup> ou plus si recommandation fabricant) ? **RGE**  ✓  ✗  ∅
7. Chauffe-eau autoportant si capacité supérieure à 200 litres ?  ✓  ✗  ∅
8. Support et fixations sur la paroi adaptés au poids de l'appareil en eau ? **RGE**  ✓  ✗  ∅
9. Distances de dégagement autour du CET conformes aux spécifications du fabricant ?  ✓  ✗  ∅
10. Appareil posé à la verticale (dans la plage de tolérance spécifiée par le fabricant) ?  ✓  ✗  ∅
11. Présence de raccords isolants diélectriques si les canalisations sont métalliques ? **RGE**  ✓  ✗  ∅
12. Groupe de sécurité présent et correctement raccordé au réseau d'évacuation d'eaux usées ? **RGE**  ✓  ✗  ∅
13. Limitation de température de l'ECS aux points de puisage à risque (pièces destinées à la toilette) ? **RGE**  ✓  ✗  ∅

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

14. Mitigeur thermostatique ou dispositif limiteur de température avec clapet anti-retour sur l'eau froide et l'eau chaude pour éviter la recirculation ? **RGE**

23. Vérification d'absence de point bas et de contre-pente ?

15. Chauffe-eau thermodynamique alimenté sur une ligne spécifique ?

24. Isolation des conduits aérauliques ? **RGE**

16. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ? **RGE**

25. Conduits souples tendus, non écrasés, ni déchirés, changements de direction avec des rayons de courbure importants ?

17. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30 mA ? **RGE**

26. Diamètres des grilles de prise et de rejet d'air au moins identiques à celui des conduits aérauliques de raccordement ? **RGE**

18. Calibre et type du disjoncteur divisionnaire conforme aux spécifications du fabricant ?

27. Prise d'air éloignée de toutes sources de pollution spécifiques et rejet d'air éloigné des ouvrants, de toute entrée de ventilation ? **RGE**

19. La résistance électrique d'appoint n'est pas alimentée directement depuis le tableau ?

28. Les traversées de parois ne dégradent pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

20. Raccordement à la terre du chauffe-eau thermodynamique et mesure de la résistivité. La valeur mesurée doit être proche de celle obtenue lors de la mesure de résistivité réalisée sur la tuyauterie ?

29. Une grille d'entrée d'air de compensation spécifique est installée entre le local où l'air est prélevé et l'extérieur pour compenser l'extraction mécanique créée (si la prise et le rejet d'air de l'appareil sont raccordés vers des environnements différents) ? **RGE**

21. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs assurée ? **RGE**

30. Traitement de l'écoulement des condensats ?

22. Liaison équipotentielle réalisée au niveau des éléments métalliques (Masse métallique du ballon ,de la résistance d'appoint,...) ? **RGE**

**N°** COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

## ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | ✓ ✗ ∅  |  | ✓ ✗ ∅  |
| 31. Mise en eau du CET réalisée ?  | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 34. Paramétrage de la régulation conforme aux attentes du client ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 32. Mise sous tension réalisée ?   | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 35. Paramétrage de la température de consigne conforme ?           | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 33. Test de l'écoulement des condensats jusqu'à une attente de vidange ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 36. Programmation horaire conforme aux attentes du client ?        | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

  

## ETAPE 5 RÉCEPTION

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  | ✓ ✗ ∅  |   | ✓ ✗ ∅  |
| 37. Remise de la documentation technique en langue française de l'appareil installé (ex: notices d'utilisation, notice d'entretien) ? <b>RGE</b> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 40. Le client est informé des précautions d'utilisation de l'installation (prise en main) ?             | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 38. Un interrupteur différentiel 30 mA est présent en amont des circuits électriques de l'installation ? <b>RGE</b>                              | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 41. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?                          | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 39. Remise d'un rapport de mise en service ?   | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 42. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)